



Bruit entre voisin après construction d'une maison

Par **adelelhajje**, le **17/04/2019** à **16:11**

Bonjour,

la suite : l'acousticien est passé avec une machine, et a fait des tests avec une chaise, et le bruit s'entend chez le voisin.

donc, l'expert propose que le mur de clôture entre les 2 maisons soit démolit (mais il insiste qu'il n'y a pas de réglementation (sauf pour le collectif=immeuble).

Donc ma question : es ce que je peux refuser la démolition de ce mur (en sachant que c'est à mes frais).

Et quel est le risque au niveau de la décision du juge.(au DTU)

et concernant l'étanchéité entre les 2 maisons il refuse "la bande de solin et le plomb (méthode traditionnelle).

Le voisin propose une fausse noue sans que l'eau du pignon déverse sur sa toiture. (il dit que c'est un texte de loi indiqué sur le Permis de construire).l'expert n'est pas d'accord, il dit que cela concerne l'eau de la toiture.

merci d'avance.